

moyen de prospérer et de garder la population ici, c'est de nous diviser en ultramontains et en gallicans. J'ai même un plan qui produirait les plus heureux résultats. Comme il n'y a pas grand chose à faire l'hiver, nous pourrions former deux camps, d'un côté les Ultramontains et de l'autre les Gallicans. Les deux armées passeraient l'hiver à se peloter. Les Gallicans auraient des pelotes de neige rouge et les Ultramontains des pelotes de neige blanche.

La population serait tellement charmée de ces combats qu'elle oublierait de s'en aller aux Etats-Unis; sans compter que la religion serait beaucoup plus florissante et la foi plus vivace.

J'oubliais de dire que pour distinguer les Ultramontains des Gallicans, tout le monde serait obligé de baisser la *comédie infernale* et de fouler aux pieds le livre de M. le juge Beaudry sur les fabriques. Tous ceux qui refuseraient de se soumettre à cette obligation seraient des Gallicans.

## ON DIT

Que M. le juge Loranger à son retour d'Europe laisserait le banc pour entrer dans la politique sous la bannière du nouveau parti.

Que l'hon. M. Laberge ex-juge et ex-ministre serait le rédacteur du nouveau journal.

Que M. Doure et M. Dessaulles voyant d'un mauvais œil la formation du nouveau parti, fonderaient un journal radical comme l'ancien *Avenir*.

Qu'il y aurait lutte alors entre ces deux nouveaux journaux.

Que l'hon. M. Dorion resterait neutre entre les deux fractions du parti libéral et songerait plus que jamais à laisser la vie publique.

Que quelques-uns de ses amis le blâmeraient de se retirer au moment où ils croient qu'il va être appelé au pouvoir par le parti Black-MacKenzie.

Que M. Jetté se présenterait dans la Division Est de Montréal contre Sir George Cartier.

Que M. Brydges lutterait contre l'hon. John Young, dans la Division Ouest, M. Young se présentant avec le programme du nouveau parti.

Que l'hon. juge Berthelot aurait des velléités d'entrer dans la vie publique après avoir fait un voyage en Europe.

Que Sir John A. Macdonald serait nommé d'ici à un an gouverneur de la *Confédération*, qui deviendrait alors un pays indépendant sous la protection morale de l'Angleterre.

Que Lord Lisgar serait le dernier gouverneur anglais de la *Confédération*.

Que le clergé, dans le diocèse de Québec sera complètement neutre dans les prochaines élections, à la demande de Sa Grâce l'archevêque de Québec.

Que dans le diocèse de Montréal le clergé est en faveur d'une réaction.

P. S. On dit que tout est arrangé. Les chefs du parti libéral consentent à s'effacer et acceptent la situation qui leur est faite par la nouvelle organisation.

## MM. PERRAULT ET JETTÉ.

Quelles que soient les opinions qu'on entretienne sur le programme du nouveau parti, il est une chose que nous ne pouvons nous empêcher de louer, ce sont les efforts faits par M. Jetté et Perrault pour faire entrer complètement le parti libéral dans la voie catholique et pour stimuler l'opinion publique en faveur de l'industrie.

A cette époque d'indifférence et d'apathie on devrait voir avec plaisir des jeunes gens de talent s'imposer des sacrifices pour faire une réaction salutaire dans l'opinion publique et dans le parti auquel ils appartiennent. S'ils croient faire du bien qu'ils ne se laissent pas arrêter par la critique.

On veut faire croire qu'ils veulent être les chefs du nouveau parti; on sait bien que ce n'est pas le cas. Ils posent un principe, un programme et ils disent: "voilà ce que nous voulons," sachant bien que les chefs ne manqueront pas, lorsque le temps sera arrivé.

Il faut avouer, par exemple, que plusieurs des membres du nouveau parti ne sont pas des modèles de discrétion, on ferait aussi bien de tenir des assemblées publiques; ce serait même mieux, car on échapperait à l'inconvénient de choses mal rapportées.

On s'occupe beaucoup, dans le Barreau de Montréal, de la nomination du nouveau juge qui doit siéger à la Cour de Circuit.

La rumeur s'accrédite que l'heureux avocat sera M. F. P. Pomville, de la société Cartier, Pomville et Bétournay.

Plusieurs changements doivent avoir lieu dans le monde politique et judiciaire; mais le gouvernement veut attendre aux prochaines élections pour faire tout cela. Faut-il que la justice attende elle aussi?

En attendant que les partis s'organisent sur des bases sérieuses, avec des idées pratiques et des moyens efficaces de remédier à la situation actuelle du pays, ceux qui, pour une raison ou pour une autre, se trouvent en dehors des luttes de partis, n'ont qu'une chose à faire, c'est de répandre des connaissances dans la population, de lui enseigner ses devoirs et de lui montrer les voies où elle trouvera le bonheur et la prospérité, de l'engager enfin à élire avant tout des hommes de cœur et d'intelligence.

M. Mullarky qui vient d'acheter la magnifique propriété de

M. McNaughton pour \$31,251, avait fait faillite, il y a plusieurs années, et il avait obtenu sa décharge, et par conséquent, légalement, il ne devait plus rien.

Il y a quelques jours, il écrivait une lettre à ses créanciers et leur demandait de se rendre à son bureau le lendemain. Les créanciers y allèrent et furent bien surpris de recevoir chacun un billet pour le montant des créances qu'ils croyaient perdues. Leurs dettes réunies forment \$15,000.

Cet acte d'honnêteté n'a pas besoin de commentaires.

M. Mullarky est un Irlandais catholique.

M. F. X. St. Charles, conseiller pour le quartier St. Jacques, ayant annoncé qu'il ne pouvait plus aller au Conseil, les électeurs de ce quartier se préparent à élire M. François Contant, qui a déjà été membre de la Corporation pendant plusieurs années. On sait que M. Contant est un homme intelligent, plein d'énergie et d'activité, qui connaît bien les affaires publiques.

On lit dans la *Nation*:

S'il faut en croire l'*Echo de Lévis*, on dit à Québec que M. L. O. David sera le rédacteur du *Canadien*, sous sa nouvelle administration. Cela nous paraît pour le moins improbable. Ce serait bien le cas de s'écrier: *mirabile dictu*, si c'était vrai.

Oui, mais ce n'est pas vrai; il n'en a pas même été question, et nous sommes certain qu'il n'en sera pas question.

On lit dans la *Minerve*:

L'OPINION PUBLIQUE ET LE NOUVEAU PARTI.—Le dernier numéro de l'*Opinion Publique* contient un article de M. L. O. David que nous trouvons absolument injuste à notre égard. Citons d'abord:

La *Minerve* a jugé à propos de détruire l'impression produite par un de ses derniers articles sur la question industrielle. Parlant, dans son numéro du 5 janvier, du nouveau parti dont le principal objet est de développer les ressources du pays, elle fait la déclaration suivante:

"Nous voulons comme eux, le développement des ressources nationales; mais nous ne les voulons pas par la division. Quant à la position du parti conservateur, elle est bien simple; il imposerait certainement ses vues sur le développement de l'industrie à ses chefs, si ces derniers ne comprenaient pas les besoins de notre époque. L'heure de l'action est arrivée; elle ne pouvait arriver avant. Nos hommes publics ont tout organisé, l'autonomie politique, les communications, la législation. Nous sommes prêts maintenant à pousser l'industrie. Nous avons perdu beaucoup de notre temps en luttes stériles. Une opposition fâcheuse en était la cause. Le public est fatigué de ces tiraillements et le parti conservateur est aujourd'hui assez fort pour s'y soustraire."

En sorte que les deux partis qui se préparent à la lutte inscristent sur leur drapeau le même motto: le développement immédiat de nos ressources industrielles.

M. Joseph Perreault, le principal organisateur du nouveau parti, nous a fait l'honneur, dans sa lettre de lundi dernier, de nous remettre sous les yeux le même extrait que l'*Opinion Publique* fait de l'un de nos articles; mais nous regrettons que notre confrère de l'*Opinion Publique* n'ait pas tenu compte de notre réponse à M. Joseph Perreault.

Voici ce que nous disions:

"Il n'y a pas de contradiction dans ces deux citations de la *Minerve* mises en regard par M. Perreault. Nous sommes opposé à un système général de protection; mais il y a quatre ans, ce que le nouveau parti qui croit avoir inventé l'industrie, ignore sans doute, que nous demandons la protection sur le fer, le sucre, la bière et quelques autres articles spéciaux. Oui, c'est le temps d'agir. Pour M. Perreault, agir, c'est probablement demander l'annexion ou le Zollverein ou toute espèce de système qui doit nous englober; pour nous, agir, c'est organiser une bonne éducation industrielle et des encouragements officiels pour l'industrie sous le système actuel. Opérer sur le connu, avant de courir vers l'inconnu: voilà la position du parti conservateur. Le nouveau parti qui semble croire qu'on peut faire pousser l'industrie d'un mot, paraît aussi croire que tout le secret du mouvement industriel repose dans une question de tarif. Le tarif vient en dernier lieu pour favoriser l'industrie; mais d'abord faut-il créer l'idée industrielle: ce à quoi ne suffisent pas des déclarations et des programmes platoniques."

Nous n'avions aucunement senti le besoin "de détruire l'impression produite" par notre premier article, et lorsque nous disions: "L'heure de l'action est arrivée, nous ne faisons que répéter ce que nous avions déjà dit. Comment faut-il agir? Voilà en effet la véritable question.

Le nouveau parti répond: Par la Protection contre l'Angleterre.

A notre tour nous répondions: Par une bonne éducation industrielle et par des encouragements officiels à l'industrie dans certaines limites.

Assurément tous les partis s'accordent à professer que nos ressources doivent être développées immédiatement; ce serait une curieuse plaisanterie que d'entendre le contraire. Pour notre part, nous avons indiqué quelques uns des moyens que nous croyons convenables, et nous ne méritons pas cette apostrophe de l'*Opinion Publique*.

Nous avons compris que la *Minerve* avait prétendu, il y a quelques jours, que nous n'étions pas mûrs pour l'industrie. Notre confrère ayant ensuite dit que le temps de l'action était arrivé, nous avons été heureux d'enregistrer cette déclaration importante, et nous ne croyons pas être injuste envers la *Minerve* en manifestant le plaisir que nous faisait éprouver cette déclaration.

Nous avons déjà rendu hommage à la franchise avec laquelle la *Minerve* reconnaissait la nécessité du développement immédiat de nos ressources industrielles, et nous avons constaté le bien qu'elle faisait en prenant une pareille position sur cette question. Lorsqu'un journal, comme la *Minerve*, dit au gouvernement que le temps de l'action est arrivé, on peut espérer en l'avenir.

Quant aux moyens qu'elle suggère, la question est de savoir s'ils sont suffisants. La *Minerve* dit qu'il y a quatre ans qu'elle demande la protection. Va-t-elle la demander encore en vain pendant quatre ans?

L. O. DAVID.

## UN EXEMPLE DE DÉPRAVATION.

Les procès des communistes révèlent à quelles aberrations peut se porter une société quand elle n'est pas guidée par aucun principe de morale et de religion.

On faisait, il y a quelque temps, le procès d'une institutrice, accusée de complicité dans les crimes de la Commune et surtout dans le meurtre des généraux Thomas et Lecompte. Un exemple donnera l'idée de tous les autres.

## INTERROGATOIRE DE L'ACCUSÉE.

M. LE PRÉSIDENT.—Vous avez entendu les faits dont on vous accuse; qu'avez-vous à dire pour votre défense?

L'ACCUSÉE.—Je ne veux pas me défendre, je ne veux pas être défendue; j'appartiens tout entière à la révolution sociale, et je déclare accepter la responsabilité de tous mes actes. Je l'accepte tout entière et sans restriction. Vous me reprochez d'avoir participé à l'assassinat des généraux? A cela, je répondrais oui, si je m'étais trouvée à Montmartre, quand ils ont voulu faire tirer sur le peuple; je n'aurais pas hésité à faire tirer moi-même sur ceux qui donnaient des ordres semblables; mais lorsqu'ils ont été prisonniers, je ne comprends pas qu'on les ait fusillés, et je regarde cet acte comme une insigne lâcheté!

Quand à l'incendie de Paris, oui, j'y ai participé. Je voulais opposer une barrière de flammes aux envahisseurs de Versailles. Je n'ai pas de complices pour ce fait, j'ai agi d'après mon propre mouvement.

On me dit aussi que je suis complice de la Commune! Assurément oui, puisque la Commune voulait, avant tout la révolution sociale, et que la révolution sociale est le plus cher de mes vœux; bien plus, je me fais l'honneur d'être l'un des promoteurs de la commune. Elle n'est d'ailleurs pour rien, pour rien, qu'on le sache bien, dans les assassinats et les incendies: moi qui ai assisté à toutes les séances de l'hôtel de ville, je déclare que jamais il n'y a été question d'assassinat ou d'incendie.

Un jour, je proposais à Ferré d'envahir l'Assemblée; je voulais deux victimes, M. Thiers et moi, car j'avais fait le sacrifice de ma vie, et j'étais décidée à le frapper.

M. LE PRÉSIDENT.—Dans une proclamation vous avez dit qu'on devait, tous les vingt-quatre heures, fusiller un otage?—R. Non, j'ai seulement voulu menacer. Mais pourquoi me défendriez-vous? Je vous l'ai déjà déclaré, je me refuse à le faire. Vous êtes des hommes qui allez me juger; vous êtes devant moi à visage découvert; vous êtes des hommes, et moi je ne suis qu'une femme, et pourtant je vous regarde en face. Je sais bien que tout ce que je pourrais vous dire ne changera en rien votre sentence. Donc, un seul et dernier mot avant de m'asseoir. Nous n'avons jamais voulu que le triomphe des grands principes de la Révolution; je le jure par nos martyrs tombés sur le champ de Satory, par les martyrs que j'accable encore ici hautement, et qui un jour trouveront bien un vengeur.

Encore une fois, je vous appartiens; faites de moi ce qu'il vous plaira. Prenez ma vie si vous le voulez; je ne suis pas femme à vous la disputer un seul instant.

M. LE PRÉSIDENT.—Vous déclarez ne pas avoir approuvé l'assassinat des généraux, et cependant on raconte que, quand on vous l'a appris, vous vous êtes écriée: "On les a fusillés, c'est bien fait!"—R. Oui, j'ai dit cela, je l'avoue. Je me rappelle même que c'était en présence des citoyens Le Moussu et Ferré.

D. Vous approuviez donc l'assassinat?—R. Permettez, cela n'en était pas une preuve; les paroles que j'ai prononcées avaient pour but de ne pas arrêter l'élan révolutionnaire.

D. Vous écriviez aussi dans les journaux; dans le *Cri du peuple*, par exemple?—R. Oui, je ne m'en cache pas.

D. Ces journaux demandaient chaque jour la confiscation des biens du clergé et autres mesures révolutionnaires semblables. Telles étaient donc vos opinions?—R. En effet; mais remarquez bien que nous n'avons jamais voulu prendre ces biens pour nous; nous ne songions qu'à les donner au peuple pour augmenter son bien-être.

D. Vous avez demandé la suppression de la magistrature?—R. C'est ce j'avais toujours devant les yeux les exemples de ses erreurs. Je me rappelais l'affaire Lesurques et tant d'autres.

D. Vous reconnaissez avoir voulu assassiner M. Thiers?—R. Parfaitement... Je l'ai dit et je le répète.

Louise Michel a fait ces diverses réponses d'un ton plein d'assurance. Souvent des murmures d'indignation se font entendre dans l'auditoire, mais l'accusée paraît ne pas s'en apercevoir. Une ou deux fois seulement, elle s'est retournée et a souri dédaigneusement.

Peu de témoins ont été assignés, les faits reprochés à Louise Michel n'étant pas discutés par elle.

L'audition des témoins ne présente aucun intérêt.

M. le capitaine Dailly prend la parole. Il demande au conseil de retrancher de la société l'accusée, qui est pour elle un danger continu. Il abandonne l'accusation sur tous les chefs, excepté sur celui de port d'armes apparentes ou cachées dans un mouvement insurrectionnel.

Me Haussman, à qui la parole est ensuite donnée, déclare que devant la volonté formelle de l'accusée de ne pas être défendue, il s'en rapporte simplement à la sagesse du conseil.

M. LE PRÉSIDENT.—Accusée, avez-vous quelque chose à dire pour votre défense?

Louise Michel.—Ce que je réclame de vous, qui vous affirmez conseil de guerre, qui vous donnez comme mes juges, qui ne vous cachez pas comme la commission des grâces, de vous qui êtes des militaires et qui jugez à la face de tous, c'est le champ de Satory, où sont déjà tombés nos frères.

Il faut me retrancher de la société; on vous dit de le faire; eh bien! le commissaire de la République a raison. Puisqu'il semble que tout cœur qui bat pour la liberté n'a droit qu'à un peu de plomb, j'en réclame ma part, moi! Si vous me laissez vivre, je ne cesserai de crier vengeance, et je dénoncerai à la vengeance de mes frères les assassins de la commission des grâces...

M. LE PRÉSIDENT.—Je ne puis vous laisser la parole si vous continuez sur ce ton.

Louise Michel.—J'ai fini... Si vous n'êtes pas des lâches, tuez moi...

Après ces paroles, qui ont causé une profonde émotion dans l'auditoire, le conseil se retire pour délibérer. Au bout de quelques instants, il rentre en séance, et aux termes du verdict, Louise Michel est à l'unanimité condamnée à la déportation dans une enceinte fortifiée.

On ramène l'accusée et on lui donne connaissance du jugement. Quand le greffier lui dit qu'elle a vingt-quatre heures pour se pourvoir en révision: "Non! s'écrie-t-elle, il n'y a point d'appel; mais je préférerais la mort!"